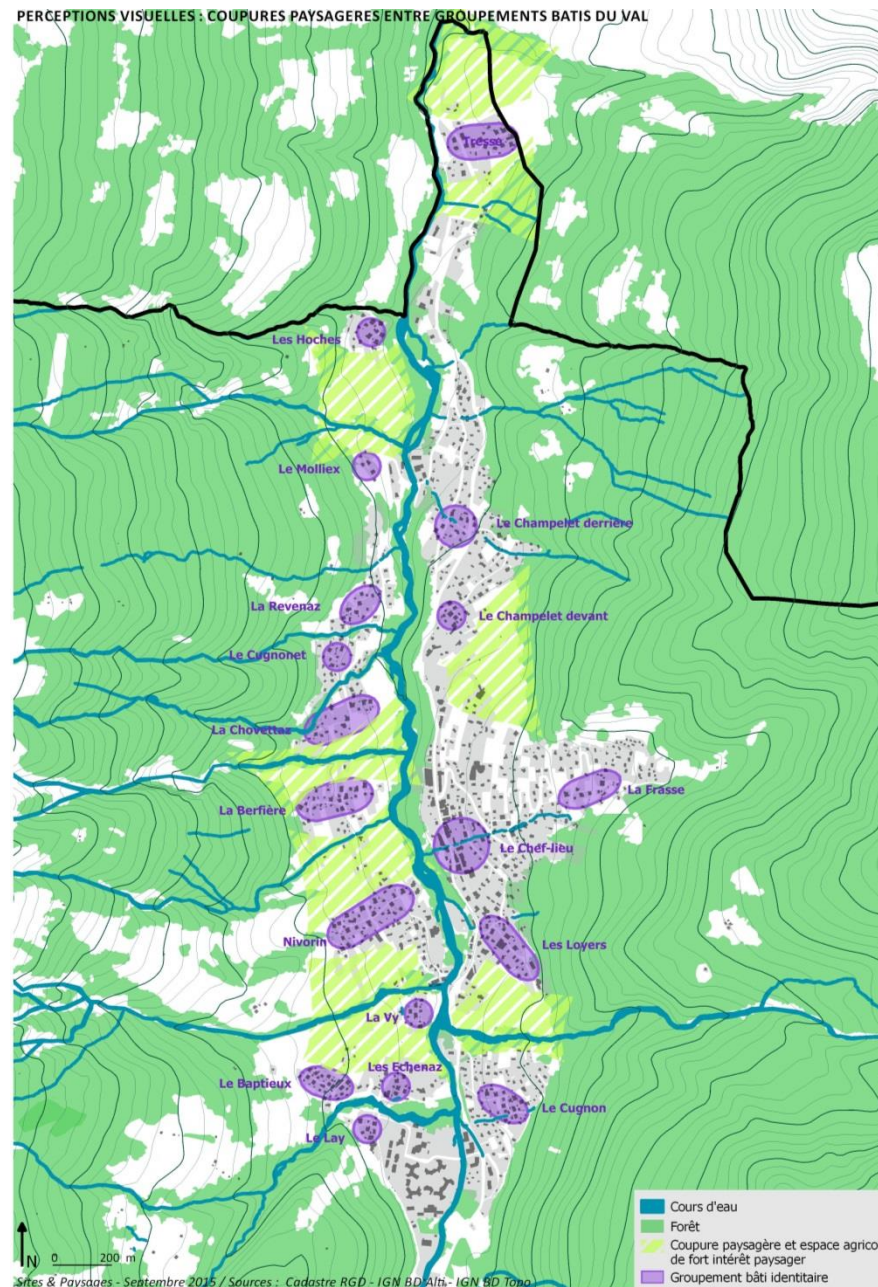


Enjeux :

- Lecture des groupements bâtis dans le paysage : maîtrise du développement du bâti, maintien de coupures vertes entre groupements
- Maintien des ouvertures visuelles remarquables (maintien des espaces agricoles ouverts de premiers plans, gestion de la végétation arborée)
- Lecture des ruisseaux affluents du Bon Nant : maintien de bandes vertes (espaces agricoles ouverts) autour des ripisylves et gestion de la végétation
- Caractère sensible du paysage de la vallée lié à sa petite échelle (proximité des lisières forestières, des pentes des versants) : espace visuellement appropriable, notion d'équilibre paysager (espaces ouverts agricoles/espaces fermés boisés ou bâti)



4.4.6. Unités paysagères

4 grandes unités paysagères identifiées

- Le val urbanisé du Bon Nant
- La Gorge
- Les versants forestiers
- Les hauts versants et sommets des grands massifs (Mont Joly et Mont Blanc)

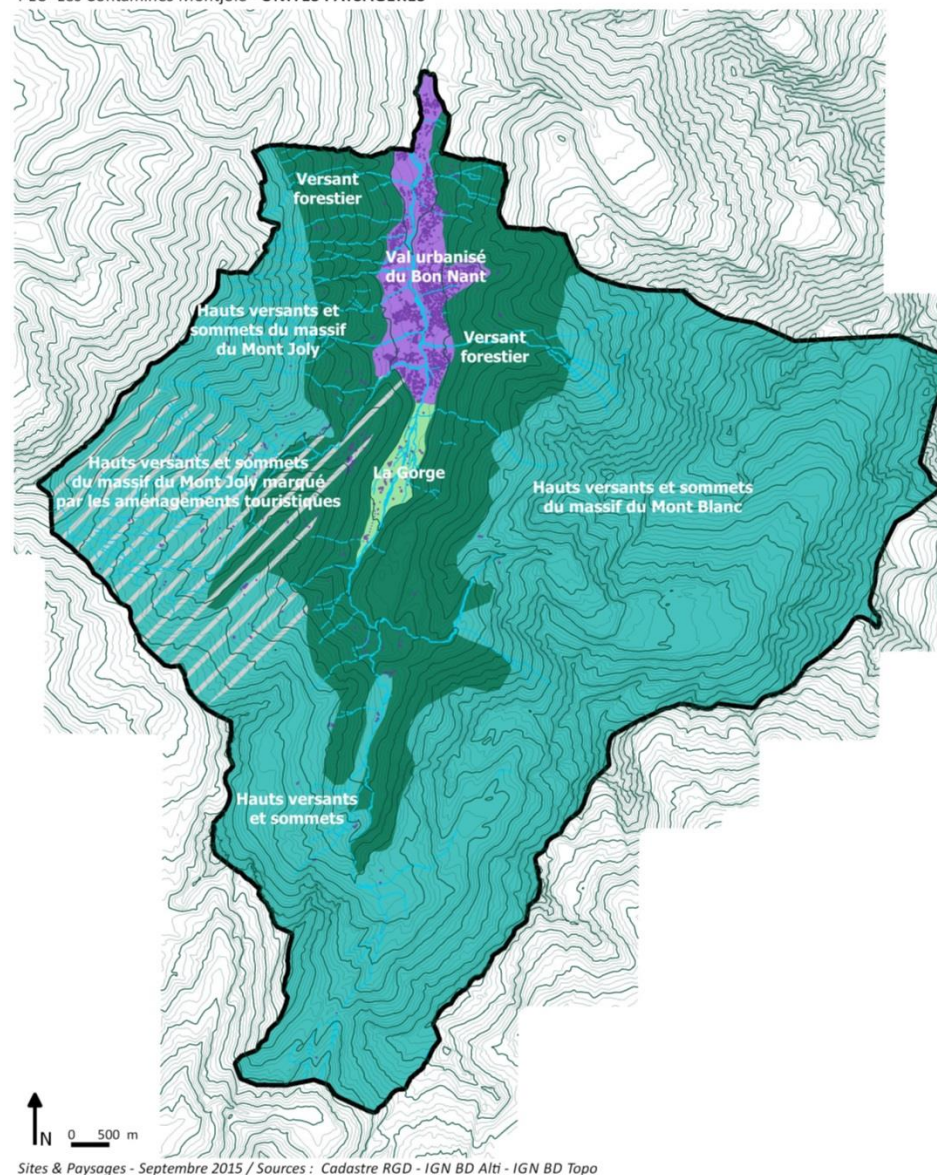
Des paysages marqués par les aménagements touristiques de la station de ski (remontées mécaniques et pistes)

Ces unités paysagères :

- s'étagent dans la pente et s'organisent de part et d'autre du Bon Nant, ligne de force Nord-Sud du paysage
- présentent leurs caractéristiques propres en termes d'occupation du sol, d'ambiances, de perceptions...
- contribuent toutes ensemble à forger l'identité paysagère des Contamines Montjoie

Les unités de versants forestiers et des hauts versants et sommets constituent l'écrin paysager du val.

PLU Les Contamines Montjoie - UNITES PAYSAGERES



4.4.6.1. Les hauts versants et sommets des grands massifs

Composantes paysagères

Pentes fortes à très fortes, pelouses alpines et alpages, roche et glace.

Echelle et perceptions visuelles

Des affleurements rocheux et sommets qui attirent et focalisent le regard (point repère, sommets emblématiques).

Ambiances et motifs

Domaine de la Haute montagne, forte naturalité, caractère emblématique des sommets et glaciers...

Des espaces artificialisés par les infrastructures liées à la station (bâti et espaces associés, pistes et remontées).

Tendances évolutives

Fermeture des alpages (transformation en aulnaie, lande à rhododendrons ou autre formation ligneuse suite à déprise agricole).

Evolution des pelouses en landes et landines, progression des formations arbustives.

Fonte importante et recul des glaciers.

Aménagements liés à la station de ski (retenues collinaires, remontées mécaniques, terrassements...)

Enjeux paysagers

Maintien des alpages et de l'ouverture des paysages.

Intégration paysagère des équipements touristiques

Des enjeux climatiques qui dépassent le cadre du PLU...



4.4.6.2. Les versants forestiers

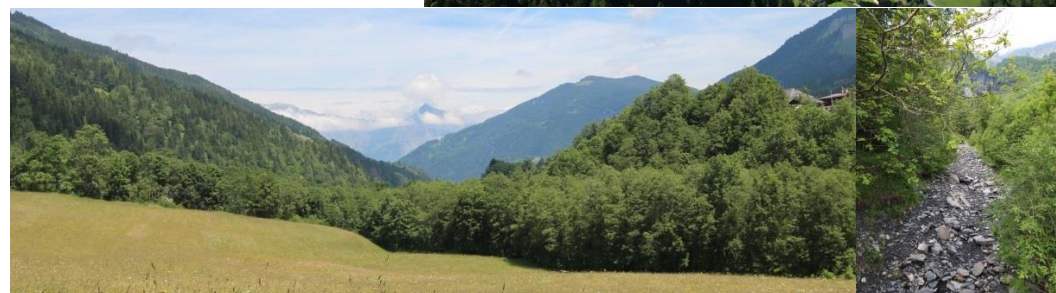
Composantes paysagères

Pentes fortes à très fortes, couvert forestier, plus ou moins dense : sapinières et pessières dominantes, quelques forêts de feuillus dans les combes du massif du Joly. Quelques clairières ou enclaves agricoles sur les versants au gré d'une topographie plus accueillante.

Au sud du massif du Joly, équipements touristiques liés à la station de ski.

Ambiances

Ambiances naturelles de forêts et torrents



Echelle et perceptions visuelles

Forte présence visuelle des versants boisés (fronts visuels) qui cernent le val et forme un écrin de verdure. Les aménagements liés aux pistes et remontées mécaniques (tranchées dans le couvert forestier) génèrent ponctuellement quelques incidences visuelles depuis le val.



Tendances évolutives

Un couvert forestier qui tend à s'étendre notamment sur les dernières enclaves agricoles.

Enjeux paysagers

Equilibre des espaces fermés et des espaces ouverts.

Diversité paysagère.

4.4.6.3. La Gorge

Composantes paysagères

Val étroit (100 à 500 m de large de versant à versant), à fond relativement plat avec une faible pente longitudinale. Le Bon Nant et quelques petits affluents accompagnés de ripisylves. Des prairies et de nombreux espaces dédiés au tourisme hivernal et estival (stationnement, plan d'eau, camping, départ remontées mécaniques...). Du bâti ancien encore présent, du bâti lié aux équipements touristiques et l'implantation de la Chapelle de la Gorge, avec chemin de croix et oratoires, au fond du val.

Echelle et perceptions visuelles

Une unité de très petite échelle, à l'espace contraint, ou tout aménagement prend une place considérable dans le paysage et conditionne la perception d'ensemble. Des perceptions visuelles cadrées par les versants et orientées dans l'axe du val. Le Bon Nant peu perceptible visuellement.

Ambiances



Un cadre naturel prégnant (versants boisés proches, la montagne dans l'axe visuel, l'accès à la nature...) altéré (surtout l'été) par les nombreux espaces de stationnement en surlargeur, traités en enrobé (image routière) ou non aménagés (image de délaissé).

Des ambiances rurales encore présentes avec prairies et bâti traditionnel.

Un caractère patrimonial fort au fond du val, avec le chemin de croix et la chapelle, et des aménagements respectueux de l'ambiance.

Tendances évolutives

Projet de requalification et de valorisation du fond de vallée – base de loisirs du Pontet.

Enjeux paysagers

Des ambiances contrastées entre équipements touristiques, patrimoine et accès à la nature, qui pénalisent la lisibilité d'ensemble.

4.4.6.4. Le val urbanisé du Bon Nant

Composantes paysagères

Val de 400 à 800 m de large, bordé par les versants boisés, d'une altitude augmentant peu à peu du Nord au Sud (+150 m). Quelques espaces plans en amont et en aval de l'unité au bord du Bon Nant, sinon des pentes de 15 à 30% bordent le torrent. Le Bon Nant, accompagné de sa ripisylve, structure paysagère forte, et les ruisseaux affluents, perpendiculaires, qui rythment le val.

Des espaces agricoles ouverts, des espaces urbanisés (bâti traditionnel, hameaux) et extensions (formes bâties diverses), des espaces touristiques.



Echelle et perceptions visuelles

- Des espaces ouverts en herbe qui ouvrent le paysage et permettent des vues remarquables. Le Bon Nant et ses affluents sont soulignés par leur ripisylve. Leur perception directe est possible lors de leurs traversées.
- En perception externe, des espaces bâtis qui occupent beaucoup d'espaces... Au sein des espaces bâtis, une échelle intime, et de nombreuses échappées visuelles vers le grand paysage ou vers un autre groupement bâti (covisibilités).
- Cette unité est très perceptible dans le grand paysage et attire les regards. La faible largeur du val et la proximité des versants génère une petite échelle et une appropriation visuelle du paysage aisée. Cette particularité lui confère de fortes sensibilités, tout aménagement prend une importance visuelle considérable dans le paysage.



Ambiances & motifs

- Des ambiances multiples qui se mêlent dans l'unité, générant parfois de forts contrastes.

- De nombreux motifs paysagers (naturels : ruisseaux, arbres isolés... ; agricoles : prairies... ; bâtis : formes bâties et bâti traditionnel) qui participent à l'identité paysagère des Contamines Montjoie.

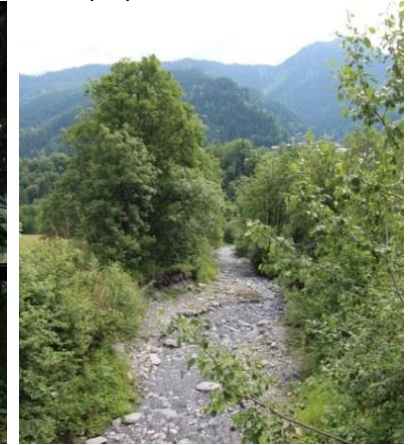
Des ambiances naturelles déclinées par le Bon Nant, les ruisseaux affluents (qui constituent un motif paysager récurrent) et leurs ripisylves associées.



Le Bon Nant



Chemin le long du Bon Nant, dans la ripisylve



Torrent de la Berfière

Des ambiances rurales très présentes, au sein des espaces agricoles ouverts, mais perceptibles également dans les limites entre espaces agricoles et espaces bâtis ainsi qu'au sein des hameaux.



Des prairies de fauche et de pâture



Le bois de chauffage et de construction très présent dans le paysage





Les arbres isolés ou en bouquet : un motif paysager récurrent au sein des prairies, en accompagnement du bâti, à la croisée des chemins..



Trasse



Nivarin



La Portière

Des transitions arborées parfois entre espaces bâtis et non bâtis, des abords enherbés, un paysage ouvert



Des abords enherbés, une constante paysagère... Des abords fleuris et accueillants... Quelques jardins potagers...

Des ambiances touristiques liées aux complexes immobiliers et aux grands stationnements d'accueil hivernal. Des espaces aménagés (stationnement en enrobé) ou en surlargeur (graves), qui, l'été, contrastent en terme d'échelles et en terme d'ambiances, avec les espaces ruraux de montagne.



De grands espaces de stationnement et de circulation dimensionnés pour l'accueil touristique hivernal où le piéton ne trouve pas sa place (très grande échelle, espace aménagé pour la voiture), qui pose la question de l'image de la commune quand il n'y a pas de neige, pour des touristes qui viennent rechercher la nature...



Quelques lieux d'accueil aménagés pour les piétons... un potentiel de découverte douce du territoire à conforter...

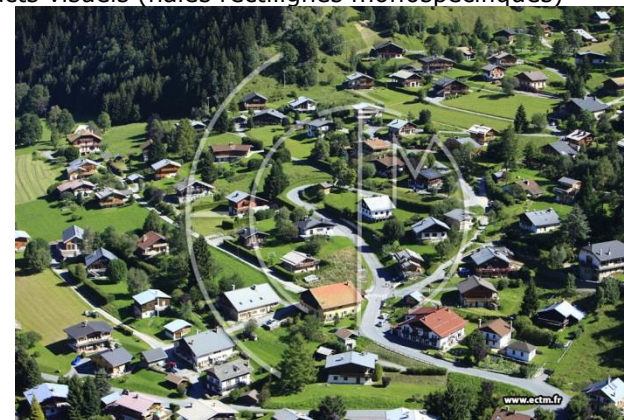
Des ambiances urbaines, voire routières, au cœur du village.



Un centre-village où les circulations et fonctionnalités routières occupent l'espace et conditionnent la perception d'ensemble. Les espaces en enrobé, nombreux, ne favorisent pas l'appropriation de l'espace public par les piétons...

Tendances évolutives

- Réduction des espaces agricoles : développement résidentiel et touristique
- Des formes urbaines récentes qui contrastent avec les formes bâties traditionnelles (implantation, regroupement, traitement des limites...)
- Des aménagements ou traitements des abords des constructions récentes qui génèrent des impacts visuels (haies rectilignes monospécifiques)



Enjeux paysagers

- Ouverture et lisibilité du paysage > maintien des espaces agricoles
- Identification des groupements bâtis dans le paysage : formes bâties groupées, coupures vertes entre les groupements bâtis
- Ambiances rurales jusque dans les hameaux (abords enherbés, fleuris, accueillants...)
- Qualité des espaces publics et des aménagements touristiques

4.4.7. Synthèse des enjeux

Perceptions et lisibilité du paysage

- Pérennité des points de vue, ouvertures, covisibilités et échappées visuelles
- Maintien des espaces agricoles à un fort intérêt paysager (cadre de vie aux abords des hameaux et du bourg, perceptions visuelles, espaces de respiration)
- Maintien des ripisylves, de la perception des ruisseaux dans le paysage (nécessité de « bandes vertes » en herbe de part et d'autre de la ripisylve)
- Identification des groupements bâtis dans le paysage : formes bâties groupées, coupures vertes entre les groupements bâtis, franges vertes entre groupements bâtis et lisières forestières

Gestion et maîtrise des évolutions en cours

- Poser des limites à l'urbanisation et maintenir des coupures paysagères entre groupements bâtis

- Maintenir le caractère groupé des hameaux et respecter l'organisation bâtie traditionnelle lors d'éventuelles nouvelles constructions
- Développer de nouvelles formes urbaines, plus compactes, plus proches des formes urbaines traditionnelles
- Maîtrise des lisières forestières et de l'avancée de la forêt en piémont

Ambiances et valorisation paysagères

- Image des grands espaces de stationnement et équipements liés à l'activité hivernale
- Qualité des espaces publics le long de la RD, dans la traversée du chef-lieu.
- Existence des espaces publics dans les hameaux.
- Maintien d'ambiances rurales jusque dans les hameaux (abords enherbés, fleuris, accueillants...)
- Réinterprétation du bâti traditionnel, cohérence d'ensemble
- Parcours et découverte « douce » du val à mettre en scène

4.5. Analyse des caractéristiques architecturales et des formes bâties du territoire

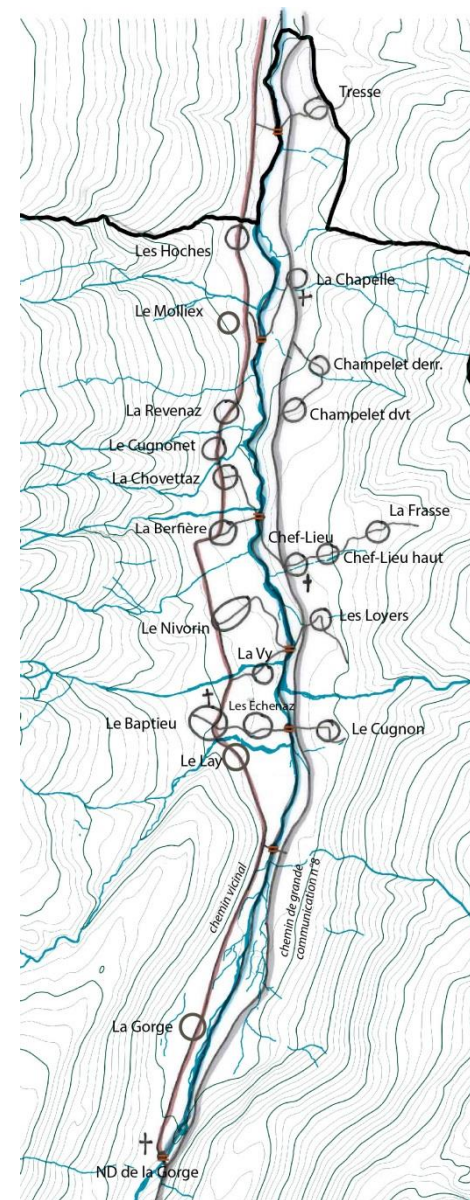
4.5.1. Structure urbaine

4.5.1.1. Une organisation historique

Le territoire des Contamines Montjoie est constitué en de nombreux hameaux depuis longtemps. Rive droite les hameaux de Tresse, La Chapelle, Champelet (devant et derrière), Les Contamines, Les Loyers, Le Cugnon, et rive gauche Les Hoches, Molliex, La Revenaz, La Chovettaz, La Berrière, Le Nivorin, La Vy, Les Echenaz, Le Baptieu, Le Lay et La Gorge figurent déjà sur la carte sarde de 1730. A cette époque Le Baptieu est l'agglomération la plus importante, Les Contamines ne comptent que quelques bâtisses. En 1901 Les Contamines apparaît comme chef-lieu avec église et mairie, prolongé par une partie haute, le Chef-Lieu d'en haut.

Dans cette vallée étroite, tous les hameaux sont positionnés dès l'origine sur deux itinéraires qui longent à flanc de coteau le Bon Nant sur ses deux rives. Le cadastre de 1901 montre une hiérarchie entre les itinéraires : rive droite se tient le chemin de grande communication n°8. Une route plus récente suit le tracé de l'ancien chemin ou s'en écarte. Rive gauche se tient le chemin vicinal qui a conservé en grande partie l'ancien tracé. La situation sur le grand chemin est préférable en raison d'une meilleure exposition : la façade principale se trouve exposée à l'ouest.

En 1901 déjà sept ponts ou passages sur le torrent du Bon Nant permettaient de passer d'une rive à l'autre.



Organisation du territoire en 1901, d'après le Cadastre français

4.5.1.2. Structure des hameaux

Certains de ces hameaux ont des organisations similaires : leurs bâtisses se sont implantées de part et d'autre d'un chemin qui suit l'axe de la plus grande pente, les unes au-dessus des autres. Cette structure « **en arête de poisson** » qui se lit bien sur les cadastres anciens et sur quelques cartes postales du début du XXème siècle concerne les hameaux de Tresse, Champlet derrière, Le Cugnon, Les Loyers, Les Echenaz, Le Baptieu, La Berfière, Nivorin, la Revenaz mais aussi le chef-lieu d'en haut et la Frasse.

Parfois ce sont des hameaux qui s'étagent le long de ces chemins en pente raide. Ils témoignent de l'ancienne pratique des remues : à la belle saison on montait graduellement le troupeau jusqu'aux alpages et l'on procédait de même pour la descente ; on habitait temporairement dans les fermes des « milieux ».

- Ces structures d'origine ne sont plus perceptibles aujourd'hui en raison de toutes les constructions qui sont venues grossir les hameaux anciens jusqu'à parfois les relier entre eux. Cependant, même si leur structure initiale n'est plus visible, certains hameaux ont encore une belle forme groupée soulignée par les prairies environnantes.

Enjeu

-
- La lisibilité de la forme des hameaux anciens dans le paysage. La conserver revient à perpétuer la compréhension de la structure historique des Contamines-Montjoie
- Eviter l'étalement des hameaux sur les prairies
- Eviter de construire les espaces libres entre les hameaux pour ne pas les relier entre eux
-



Chef Lieu, Chef Lieu d'en haut et hameau de la Frasse. A l'origine un étagement des hameaux, chacun structurés « en arête de poisson ». Aujourd'hui, on ne distingue plus ni la structure originelle, ni les différents hameaux. Photo <http://toponymage.free.fr/>

Le hameau était le centre de vie privilégié. Son organisation se fondait sur le partage et l'échange de services. Les bâtisses étaient à la fois proches pour limiter les circulations et le déneigement et desserrées pour freiner la propagation des incendies. La proximité, la mitoyenneté parfois, l'imbrication des espaces révélaient cet état d'esprit.

C'est une valeur qui s'est perpétuée car aujourd'hui on constate en règle générale que les espaces ne sont toujours pas clos et que les bâtisses semblent posées dans la prairie.



La Berfière, les bâtiments sont proches sans être mitoyens, l'espace reste ouvert, sans clôtures

Enjeu

- Le maintien des espaces ouverts et des transparences au cœur des hameaux
- Eviter les clôtures qui enferment et bloquent le regard



Le Nivorin au début du XXème siècle - Cadastre français 1901



Le Nivorin aujourd'hui, la structure en arête de poisson n'est plus décelable, mais ce hameau a encore une forme groupée qui se détache bien sur les prairies.

Photo <http://toponymage.free.fr/>

4.5.2. Les formes bâties

4.5.2.1. L'architecture traditionnelle - Les anciennes fermes

Les plus anciennes maisons conservées dans leur ensemble datent du XVIII^{ème} siècle, mais la plupart datent du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Ces maisons qui abritaient les hommes, les animaux, le foin et les récoltes comprennent deux niveaux qui se distinguent bien par les matériaux utilisés.

Le niveau inférieur est en maçonnerie de pierres enduites, avec de petites ouvertures en pierre (tuf jaune pour les plus anciennes, granit à partir du XIX^{ème} siècle).

Il abritait l'habitation et l'étable-écurie. L'accès se faisait sur le côté ou devant, avec des entrées distinctes pour les hommes et les bêtes. Les ouvertures sont peu nombreuses (une porte pour l'écurie-étable, une porte et une ou deux fenêtres pour le logis) et réduites (portes étroites et basses, petites fenêtres).

- Quelques belles portes en pierre, XVIII^{ème} (portes encadrées de deux pilastres en tuf et surmontée d'un arc en anse de panier)
- Des dates gravées



Ferme ancienne à la Chapelle



Porte en tuf (XVIII^{ème} siècle). Le Baptieu



Encadrements de portes et de fenêtres en granit (XIX^{ème} siècle). Tresse



Ferme ancienne au Nivorin Les ouvertures du niveau inférieur sont petites

Le niveau supérieur est occupé par la grange où l'on stockait le foin et les récoltes. Il est en grande partie construit en bois : entre une structure de poteaux de bois règne un mantelage de planches non jointives qui assurait la ventilation. Le mantelage peut être horizontal ou vertical, parfois les deux systèmes cohabitent.

Les trous d'aérations aux dessins caractéristiques (cœur, trèfles, fleur, croix...) sont peu fréquents.

La façade bien exposée peut-être être prolongée par un balcon, ou une galerie ou une loge fermée occupant une partie ou toute la largeur de la façade. Balcons, galeries et loges servaient au séchage des récoltes. Plusieurs systèmes constructifs coexistent (perches verticales et planches horizontales ou autres), avec une constante : les garde-corps étaient constitués de simples plaches, jamais ouvragées.

L'accès à la grange se faisait par l'arrière, côté pente. Il pouvait être à niveau ou facilité par un montoir.

- Les bois ont vieilli naturellement, aujourd'hui ils sont presque noirs.



Tresse, loge, trous d'aération

Le Nivorin, balcon

La toiture est à deux versants dont l'inclinaison varie entre 20 et 30°, elle comporte de larges débords si l'exposition au vent le permet. Le faitage est dans le sens de la pente, aussi la façade pignon se retrouve face à la pente. Le toit peut présenter une fausse croupe dite «Allemande», modèle importé des régions alémaniques, que l'on retrouve

sur les toitures construites ou reconstruites à partir du XIXème siècle ; les toits conçus avec allemande sont plus pentus.

La couverture était généralement constituée de tuiles de bois (des anelles posées pour les faibles pentes, des tavaillons cloués pour les pentes plus fortes), mais les photos anciennes montrent que l'on utilisait aussi des dalles de pierres. Une carrière de lauzes existait au Prarion. La tuile a également été largement utilisée par la suite.

La cheminée est caractéristique, très massive, en forme de pyramide tronquée, en bois.

- Particularité locale : les « éparrons » (inscriptions sur les contrefiches, sous l'avancée de toit)



Toit refait en tavaillons, cheminées « Eparron », le Baptieu traditionnelles. Le Baptieu

Evolution des anciennes fermes

Les aménagements des maisons anciennes ont eu lieu à toutes les époques, pour améliorer et étendre le logis. Les petites ouvertures du rez de chaussée ont été agrandies, augmentées en nombre, la partie habitat a gagné sur l'espace de l'étable-écurie .

Au fur et à mesure des besoins, l'habitat a aussi pris de l'espace sur la grange à l'étage, et de ce fait la maçonnerie a souvent gagné sur la structure bois.

Ainsi les transformations ont été plus ou moins importantes, plus ou moins visibles.

Certaines maisons ont encore leur cachet d'origine à l'issue de leur réhabilitation (photos ci-dessous), d'autres sont complètement transformées et reflètent bien la mode de l'époque de leur modification.



Ancienne ferme réhabilitée
Les Echenaz



Ancienne ferme réhabilitée
Le Cugnon

Enjeu

- Le maintien du caractère et de l'identité des anciennes fermes lors des interventions
-

Dénaturations constatées dans les réhabilitations ou interventions récentes :

- Interventions différentes sur un même bâtiment (plusieurs propriétaires)

Niveau inférieur

- Décroustage de l'enduit pour « pierres apparentes » ; Les pierres ne sont pas faites pour être vues, le mur est fragilisé, il perd en isolation.
- Les rétrécissements ou élargissements d'ouvertures anciennes sans respect de leur forme d'origine
- Les reprises au ciment ou au béton, inesthétiques et qui créent des points durs dans les structures
- Les enduit au ciment qui peuvent créer des pathologies / murs en pierre
- Les finitions d'enduit artificielles, faussement rustiques

Niveau supérieur

- Traitements inappropriés : éclaircissement des bois, vernis miel...
- Pose de bardage banalisant : bois plastifié, PVC...
- Reconstruction en maçonnerie (béton, parpaings ou autres) bardée de bois. Ce procédé banalise ce bâti ancien car il le rigidifie et autorise seulement des ouvertures standardisées.
- Reconstruction avec utilisation de vieux bois, ou avec des bois surdimensionnés
- Introduction d'éléments de décor exogène : pâlines chantournées, bandeau et lambrequins découpés marquant l'étage...

Toiture

- La tôle bac qui se substitue aux couvertures anciennes
- L'isolation de la toiture qui épaissit la rive quand on ne l'a pas traité correctement
- Les planches de rive trop hautes, les tuiles à rabat qui rendent la toiture plus épaisse
- Les lambrequins découpés posés en rive ou en pignon
- Les cheminées anciennes qui disparaissent

4.5.2.2. L'architecture traditionnelle - les dépendances : greniers, petites granges et grangeons, fours

Les greniers

Le grenier est dissocié de la ferme mais implanté à proximité. on y rangeait ce qu'on avait de plus cher (réserves de céréales, victuailles, valeurs et biens précieux,..) à l'écart des incendies qui se déclanchaient parfois dans les granges.

C'est un local cubique de 3 à 4 m, avec une petite porte basse, qui n'avait pas de fenêtre à l'origine.

Construction : assemblage de madriers de bois superposés horizontalement assemblés en queue d'aronde, montés sur un soubassement de pierre ou des pilotis de pierre pour éloigner de l'humidité et des rongeurs. Le grenier est couvert d'un toit à deux pans.

Il existe aussi des greniers entièrement maçonnés, ou qui présentent une superposition maçonnerie-bois.

Les petites granges, les grangeons

Bâtisse solide ou remise sommaire, en bois ou en mélange maçonnerie et bois, ils sont toujours situés à l'écart de la ferme.

Les fours

Conçus pour la cuisson du pain, ils étaient également situés à l'écart de la ferme. Ils étaient construits en pierres et en briques. Au-dessus du four on pouvait entasser du sable ou du verre pilé (vieilles bouteilles) pour isoler. Le four était couvert d'un toit en bâtière.

- Les fours sont peu nombreux sur le territoire mais les greniers et les grangeons sont présents en grand nombre.

Enjeu

- Le maintien du caractère et de l'identité de ces petits bâtiments lors des interventions



Grenier, Tresse



Grenier, Le Baptieu



Grenier, Le Cugnon



Grenier, Les Echenaz



Petite grange, Le Champelet



Four, Le Cugnonet

4.5.2.3. L'architecture traditionnelle - chalets d'alpage

Localisés au-dessus des hameaux d'habitat permanent, ils s'étagent en altitude jusqu'aux alpages.

Le chalet d'alpage était un habitat temporaire, utilisé seulement à la belle saison. Privé ou collectif, il était conçu pour abriter le bétail la nuit. Ainsi la plus grande partie était réservée au troupeau, la partie réservée à l'habitation était réduite au strict minimum.

C'était à l'origine une construction sommaire, mais par la suite les techniques de construction se sont apparentées à celles des fermes traditionnelles, avec des dimensions réduites.

Peu élevés, ils sont encastrés dans la pente ou dans le sol pour s'abriter des conditions climatiques difficiles. Les matériaux de constructions sont pris sur place, ainsi selon les disponibilités du site :

- les murs sont construits en pierres et en bois, ou tout en pierres ; les pierres sont maçonnées le plus souvent.
- les toits étaient couverts de tavaillons de bois ou de pierres (lauzes de schiste ou calcaire).

Il y avait très peu d'ouvertures et elles étaient de petites dimensions : un accès, peu ou pas de fenêtres, fermées par une grille.

Evolution des chalets d'alpage :

Les pratiques agricoles ont changé, les alpages comptent aujourd'hui beaucoup plus de bêtes et ces petits chalets-étable ne sont plus appropriés pour cette activité. Peu à peu ils sont transformés en résidence secondaire.

Leur réhabilitation est plus ou moins heureuse, certains ont perdu leur authenticité suite aux travaux d'aménagements pour les rendre habitables (transformation du volume initial, utilisation de matériaux nouveaux, perte des techniques et savoir-faire traditionnels).



Sous le télécabine du Signal



Au pied des aiguilles de Roselette



Les chalets de Miage au Truc, source www.savoie-mont-blanc.com

Enjeu

- Le maintien du caractère et de l'identité de ces chalets lors des interventions

Les interventions sur les chalets d'alpage sont soumises à décision préfectorale, rendue après examen en commission des sites. La commission des sites a une approche patrimoniale conservatrice. Elle attend une restauration au sens strict pour préserver le caractère unique de chacun des bâtiments. Les dossiers de demande sont suivis par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Savoie.

Il existe un « guide de restauration des chalets d'alpage » ed Libris, réalisé dans le cadre du Conservatoire des techniques et savoir-faire de l'arc alpin français, coordonné par la DATAR et le PNR des Ecrins.

4.5.2.4. L'architecture contemporaine

La commune des Contamines-Montjoie s'est surtout développée après les années 60. Depuis cette époque les constructions ont bien répondu aux attentes du tourisme : hôtels, résidences secondaires, meublés...

L'architecture contemporaine n'est pas différente de celle des villes et villages des alentours. Elle est dérivée de l'habitat traditionnel local, chalet ou ancienne ferme, ou « inspirée » de modèles étrangers au lieu (autres lieux savoyards, Suisse, Autriche, ...). Elle peut être assez simple dans son expression ou très compliquée.

Cette architecture est souvent accompagnée de routes d'accès et de terrassements importants, contrairement aux constructions anciennes qui se caractérisaient par une adaptation à la pente délicate et mesurée.

Enjeu

- L'émergence d'une architecture contemporaine de qualité, bien ancrée dans son territoire et conforme aux attentes du Développement Durable (implantation adaptée au terrain et orientation optimum, excellence énergétique, utilisation des énergies renouvelables, matériaux sains et pérennes...)



Chef-Lieu



Les Loyers



Champelet



Champelet



Le Lay



Chef-lieu



Le Cugnon



Chef-Lieu d'en haut

4.5.3. Le patrimoine

4.5.3.1. Patrimoine religieux

Eglises et chapelles

- Eglise du Chef-lieu : XVIIIe, 1758 baroque
- Chapelle Notre Dame de La Gorge : XVIIe-XVIIIe, 1701 baroque.
- La Sainte Chapelle, en amont de Notre Dame de la Gorge 1921
- Chapelle du Baptieu : fin XVIIe, 1679 baroque
- Chapelle du hameau de la Chapelle



Eglise dédiée à la Sainte Trinité, au Chef-Lieu. Elle est construite à l'emplacement de l'ancien château-fort



Détail de la passée de toit. Elle a bénéficié des dons de riches émigrés installés dans « Les Allemagnes »



Notre-Dame de la Gorge
Protégée au titre des Monuments Historiques depuis juin 2015



Détail de la passée de toit. Elle a bénéficié des dons d'émigrés

Autre patrimoine religieux

- L'ancien presbytère du chef-lieu
- L'ancien presbytère de Notre Dame de La Gorge 1645
- Chemin de croix de la Gorge, 1728 14 oratoires
- Oratoires : Cugnonet, Coppiers, Pontet, Armancette, Laya, cimetière ...
- Cimetière du Champelet (entrée)
- Croix de chemin
-



La chapelle du Baptieu
La chapelle du hameau de la Chapelle



Chemin de croix de Notre-Dame de la Gorge



Le Cugnonet Les Coppiers



Cimetière, entrée La Bottière

4.5.3.2. Patrimoine bâti

Fermes traditionnelles

- Les anciennes fermes sont nombreuses, dans tous les hameaux, mais elles n'ont pas toutes conservé leur caractère patrimonial. Beaux exemples dans les hameaux suivants : Le Baptieu, Les Echenaz, La Vy , Le Nivorin, La Berfière, Le Cugnonet, La Revenaz, Tresse, Les Hoches, La Chapelle, Champelet (devant et arrière), Le Cugnon...

Dépendances traditionnelles

- Granges, greniers, fours : il y a de nombreux exemples répartis un peu partout sur le territoire
- Bassins : quelques cas de bassins dans certains hameaux, ils relèvent plus du collectif que du privé.

Chalets d'alpage

- Sur les parties hautes de la commune, ceux qui ne sont pas encore transformés en résidences secondaires



La Berfière



La Berfière

Architectures XIXème siècle

- Ancien hôtel de l'Union (1851, initiative communale) un des premiers hôtels

Architecture XXème siècle

- Quelques villas
- Quelques exemples du Mouvement Moderne (garage, chalet....)



L'ancien hôtel de l'Union, puis Val Montjoie, construit par la communauté en 1851



Villa du Dr Ancelet, Chef-Lieu d'en haut



Chalet Moderne, Les Loyers



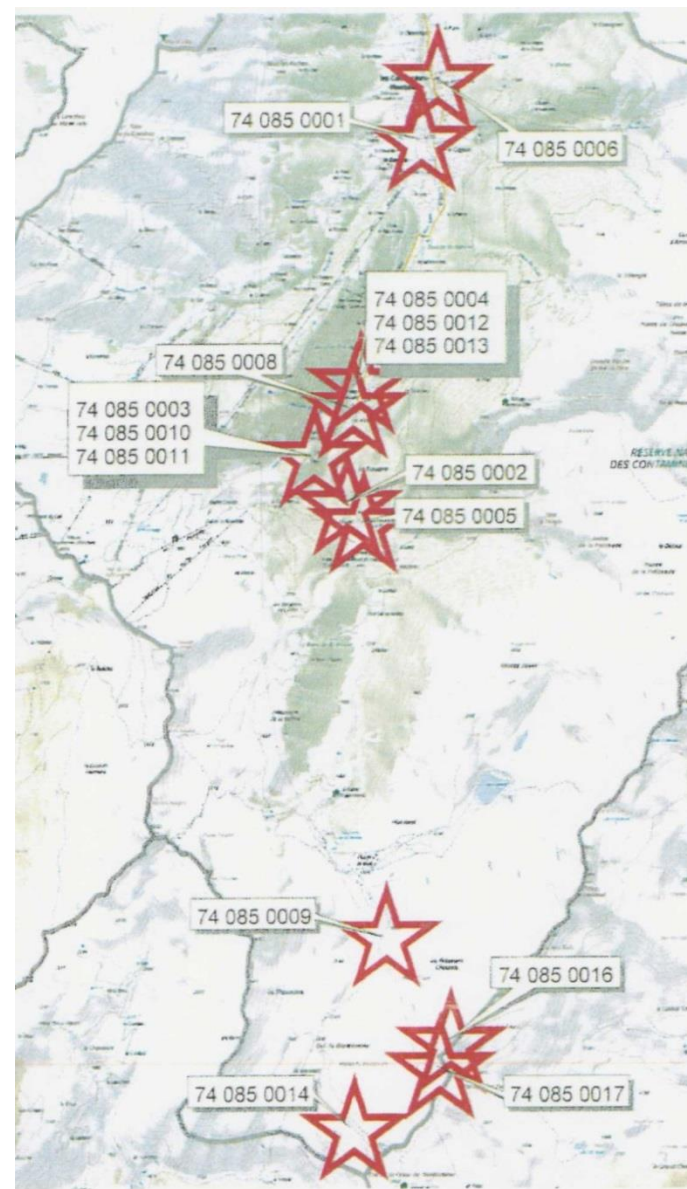
Garage des Loyers, un bel exemple d'architecture inspirée par l'œuvre de Henri-Jacques Le Même

4.5.3.3. Patrimoine archéologique

- Tumulus bronze final au Plan des Dames
- Vestiges de voie romaine (La Vy, de ND de la Gorge au Nant Borrant)
- Pont de la Tena, gallo-romain
- Vestiges d'anciennes mines (lieu dit L'Anerie, en bordure du bois des Granges)
- Vestiges de l'ancien château fort du Moyen-Age à l'emplacement de l'église actuelle
- Bloc gravé, Alpage des Cavets

Enjeu :

- La conservation du patrimoine et sa transmission aux générations futures :
- Préservation et mise en valeur du patrimoine (dans toutes ses composantes)



Sites archéologiques recensés en 2015. Carte DRAC Rhône-Alpes, Service Régional de l'Archéologie

4.5.4. Rappel des enjeux

Structure des hameaux

La lisibilité de la forme des hameaux anciens dans le paysage. La conserver revient à perpétuer la compréhension de la structure historique des Contamines-Montjoie

- Eviter l'étalement des hameaux sur les prairies
- Eviter de construire les espaces libres entre les hameaux pour ne pas les relier entre eux

Le maintien des espaces ouverts et des transparences au cœur des hameaux

- Eviter les clôtures qui enferment et bloquent le regard

L'architecture traditionnelle (anciennes fermes, greniers et grangeons, chalets d'alpage)

Le maintien du caractère et de l'identité du bâti traditionnel lors des interventions

L'architecture contemporaine

L'émergence d'une architecture contemporaine de qualité :

- Bien ancrée dans son territoire
- Conforme aux attentes du Développement Durable (implantation adaptée au terrain et orientation optimum, excellence énergétique, utilisation des énergies renouvelables, matériaux sains et pérennes...)

Le patrimoine (religieux, bâti, archéologique)

La conservation et la transmission aux générations futures :

- Préservation et mise en valeur du patrimoine (dans toutes ses composantes)

4.6. Les risques et les nuisances

4.6.1. Un territoire couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels révisé approuvé le 20 juillet 2016

La commune des Contamines-Montjoie est couverte par un Plan de prévention des risques naturels (PPR) approuvé le 08/12/1987.

Le Préfet a prescrit la révision du PPR le 22/07/2011 suite aux évènements d'août 2005 sur le torrent du Nant d'Armançette.

La DDT 74, assistée par le RTM (Restauration des Terrains de Montagne) assurant le pilotage de la procédure, a confié l'élaboration technique du document au bureau d'études au bureau MB Management.

Le PPR révisé a été approuvé par Arrêté Préfectoral DDT 2016-1124 du 20/07/2016. Le PPR vaut servitude d'utilité publique.

Il est joint à l'annexe 6.2. du PLU.

Ont été annexés les pièces du dossier de PPR suivantes :

- L'arrêté préfectoral d'approbation du PPRN
- La note de présentation du PPRN
- La carte des phénomènes naturels
- La carte des enjeux
- La carte des aléas de la partie nord
- La carte des aléas de la partie sud
- La carte réglemaire de la partie nord
- La carte réglementaire de la partie sud
- Le règlement du PPRN

4.6.2. Les risques naturels affectant le territoire

Les risques naturels pris en compte au titre du présent PPR sont :

- les avalanches
- les mouvements de terrain
- les crues torrentielles
- les laves torrentielles
- le ruissellement/ravinement
- les zones humides
- les effondrements








Ci-après la carte des aléas naturels.

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Commune des Contamines-Montjoie

Carte des aléas - Partie Nord

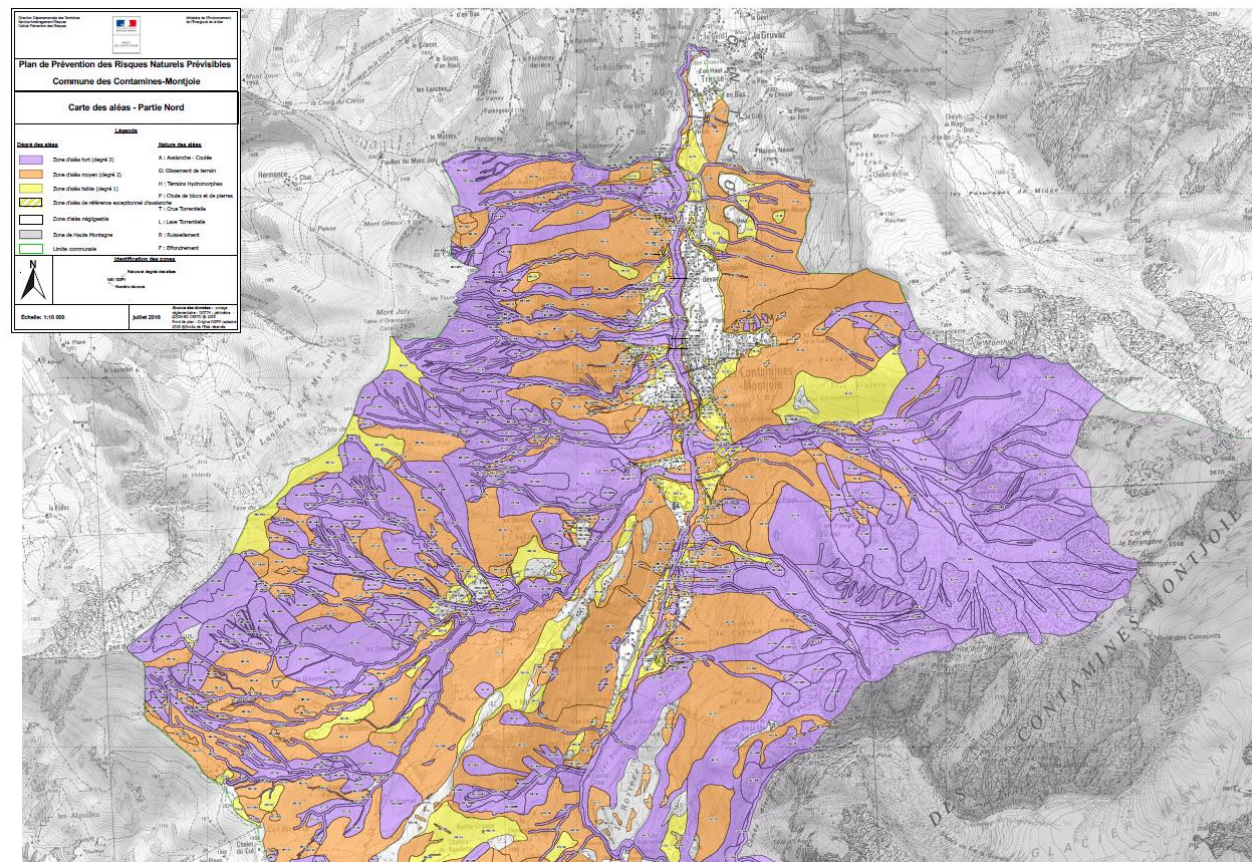
Légende

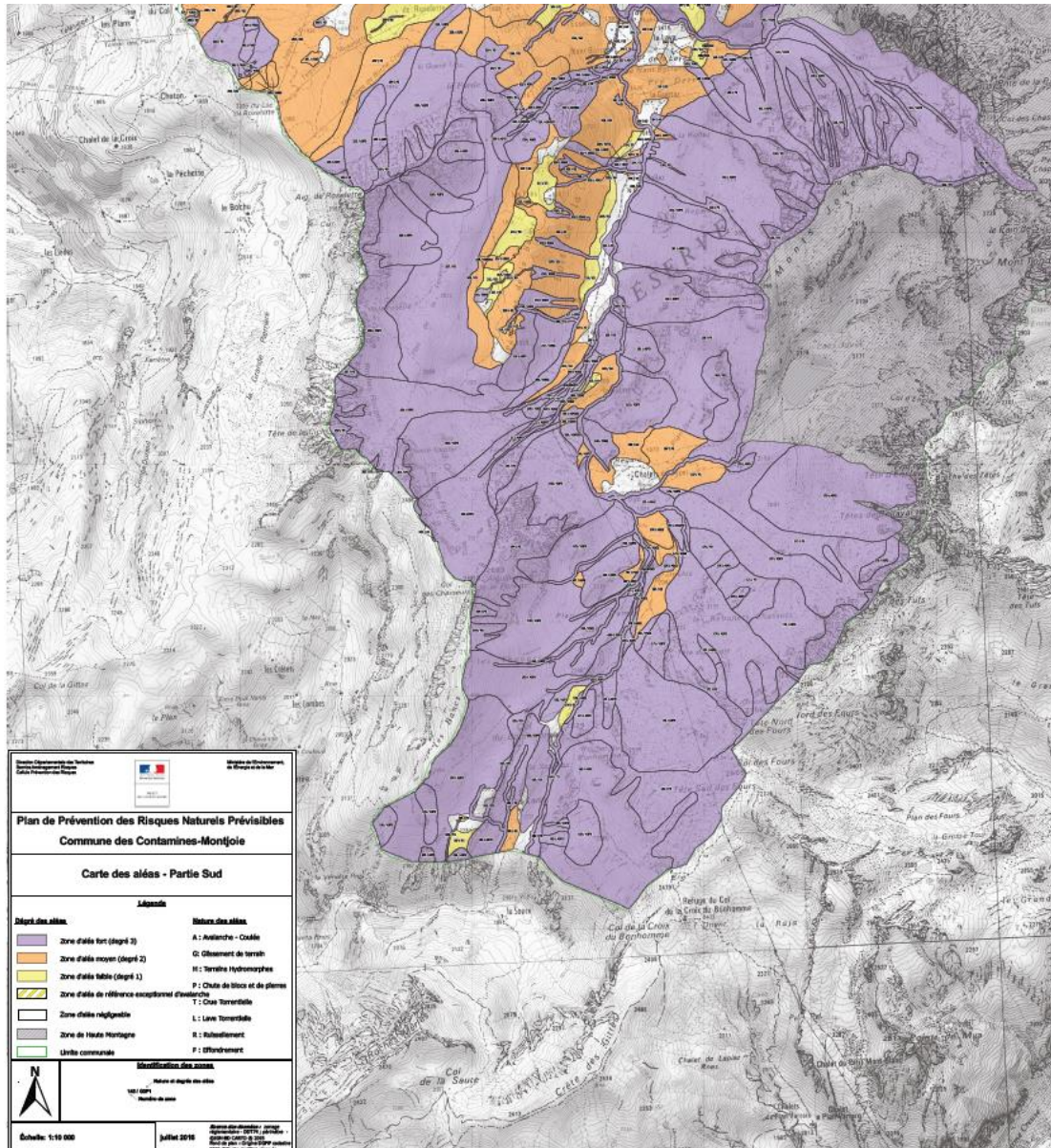
Degré des aléas

-  Zone d'aléa fort (degré 3)
-  Zone d'aléa moyen (degré 2)
-  Zone d'aléa faible (degré 1)
-  Zone d'aléa de référence exceptionnel d'avalanche
-  Zone d'aléa négligeable
-  Zone de Haute Montagne
-  Limite communale

Nature des aléas

- A : Avalanche - Co
- G: Glissement de t
- H : Terrains Hydro
- P : Chute de blocs
- T : Crue Torrentiel
- L : Lave Torrentiell
- R : Ruissellement
- F : Effondrement





Les différentes zones du PPR (carte du zonage réglementaire) sont les suivantes :

Zones « blanches »

Les zones qui ne sont pas réglementées dans le règlement du PPR mais qui figurent à l'intérieur du périmètre PPR ont été étudiées et sont réputées sans risque naturel prévisible significatif. La construction n'y est pas réglementée par le PPR. Toutefois, la réglementation parasismique existante s'y applique.

Zones « bleues »

La carte réglementaire d'un PPR comporte 2 types de zones bleues :

- Les zones « **bleu-dur** » (bleu foncé), elles concernent des secteurs en aléa fort soumis à prescriptions fortes : les constructions nouvelles y sont interdites mais la démolition-reconstruction peut être autorisée afin de permettre d'adapter un bâtiment existant au phénomène considéré, sous conditions de conception, de réalisation, d'utilisation et d'exploitation. Ces zones sont concernées par les règlements Z.
- Les zones « **bleues** » correspondent en principe à des espaces urbanisés, où l'aléa n'est pas fort, mais où il peut perturber le fonctionnement social et l'activité économique. Dans ces zones, des aménagements ou des constructions sont alors autorisés, sous réserve de respecter des mesures adaptées au risque.

Ces prescriptions ont pour objectifs principaux de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes et de favoriser le retour à la normale en cas de crise. Une attention particulière devra également être apportée lors de projets d'implantation d'ERP ou d'établissements de gestion de crise.

Ces zones sont concernées par les règlements de A à P.

Zones « jaunes »

Les zones « **jaunes** » correspondent aux secteurs non exposés à un aléa de référence centennal mais où un aléa de référence exceptionnel d'avalanche a été identifié. Dans ces zones, une attention particulière devra être apportée lors de projets d'implantation d'ERP, et les bâtiments utiles à l'organisation des secours seront interdits.

Ces zones sont concernées par le règlement m.

Zones « rouges »

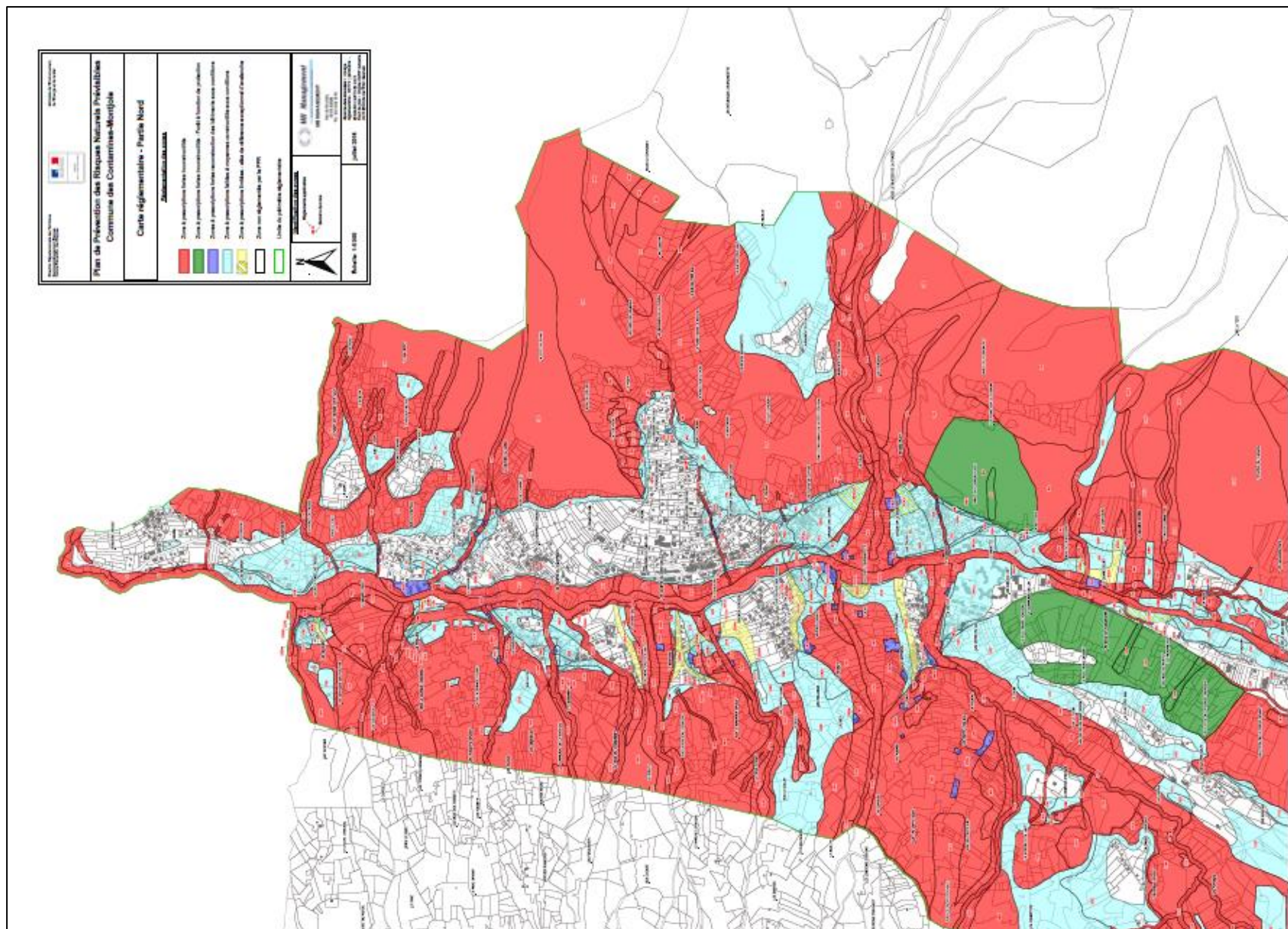
Dans les zones rouges dites inconstructibles, le principe général de réglementation dans ces zones est l'interdiction des nouveaux projets en fonction de la nature et de l'intensité du phénomène. La mise en oeuvre de ce principe est justifiée lorsque :

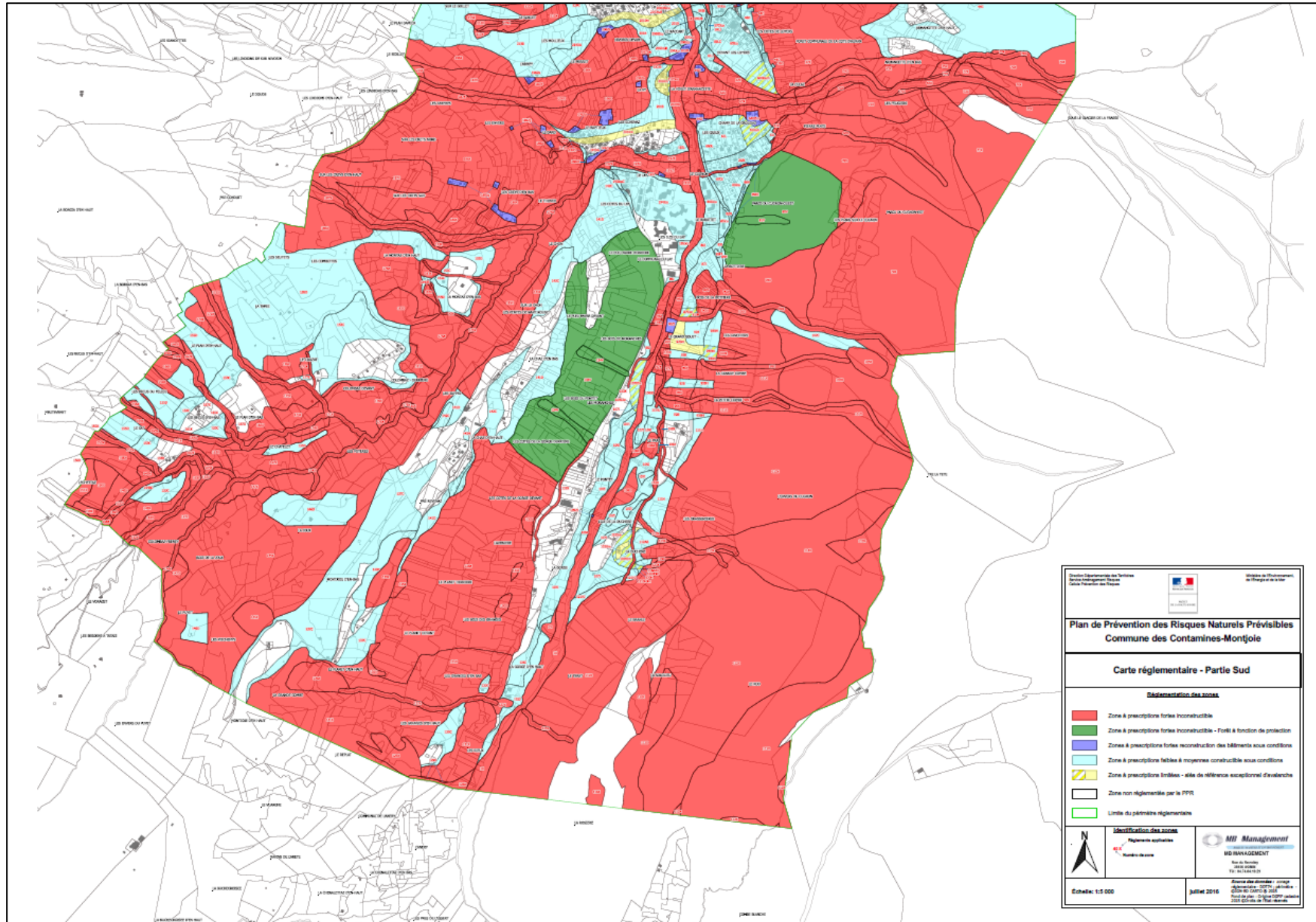
- la sécurité des personnes est en jeu,
- il n'existe pas, pour des raisons techniques, de mesure de prévention à prendre pour réduire la vulnérabilité des constructions futures
- le coût des mesures de prévention est excessif,
- les caractéristiques physiques des phénomènes sont exceptionnelles,
- les projets ou les aménagements ont un impact sur le milieu naturel ou qu'ils aggravent les risques.

Ces zones sont concernées par le règlement X, selon lequel toutes occupations et utilisations du sol sont interdites sauf les autorisations dérogeant à la règle commune et spécifiques à ce règlement.

Zones « vertes »

Les zones vertes sont inconstructibles et correspondent aux zones de forêts à fonction de protection. Ces zones sont réglementées V.





4.6.3. Les zones de risques et règlements applicables

Le règlement du PPR s'applique à la partie du territoire communal de la commune DES CONTAMINES MONTJOIE concernée par **la carte réglementaire** établie sur fond cadastral.

Il détermine les mesures de prévention à mettre en oeuvre contre les risques naturels prévisibles, conformément aux dispositions de l'article L 562-1 du Code de l'Environnement.

Le présent règlement fixe les dispositions applicables aux biens et activités existants, ainsi qu'à l'implantation de toutes constructions et installations nouvelles, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toutes activités, sans préjudice de l'application des autres législations ou réglementations en vigueur. Il définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Le règlement comporte l'ensemble des prescriptions applicables pour chacune des zones à risques. Les prescriptions sont opposables à toute autorisation d'utilisation du sol et les dispositions d'urbanisme doivent figurer dans le corps de l'autorisation administrative d'occuper le sol.

Le tableau présenté ci-dessous regroupe l'ensemble des zones bleues et rouges retenues au PPR des CONTAMINES MONTJOIE.

- chaque zone est désignée par le numéro qui figure sur la carte PPR
- en face de chaque zone est indiqué par une ou plusieurs lettres le ou les règlements applicables pour la zone
- pour information, on trouve en plus le nom du lieu-dit de la zone et le numéro de la zone d'aléa qui s'y rapporte.

Enjeux pour le PLU :

- Reconsidérer les secteurs constructibles du POS au regard du PPR approuvé en 2016.
- Mettre en cohérence de PLU avec le PPR : déclasser les zones constructibles du PLU en zones inconstructibles du PPR. *Voir les ronds rouges sur les cartes ci-après superposant le POS au PPRN approuvé.*
- Réaliser une plage de dépôt sur le Nant d'Armançette qui en 2005 a été le siège d'une lave torrentielle de grande ampleur : aménager le cône de déjection par un système d'endiguement (de classe C)

permettant de contenir les dépôts du torrents pour protéger les habitations.

4.7. Les risques sismiques

Depuis le 1^{er} mai 2011, le territoire de la commune est classé en zone de sismicité 4 (moyenne) au vu du décret n° 2010.1255 du 22 octobre 2010.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques sont appliquées aux bâtiments, aux équipements et aux installations de la classe dite « à risque normal » situés dans les zones de sismicité 2,3,4, et 5.

La catégorie dite « à risque normal » comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.

Des mesures préventives spécifiques doivent en outre être appliquées aux bâtiments, équipements et installations de la catégorie IV, définie à l'article R 563-3 du code de l'environnement, pour garantir la continuité de leur fonctionnement en cas de séisme.

4.7.1. Les risques technologiques et les installations classées pour la protection de l'environnement

Il n'est pas recensé de risques de cette nature sur le territoire des Contamines-Montjoie.

4.7.2. La pollution des sols

Aucune pollution des sols n'est recensée sur le territoire.

4.8. Air, énergie et climat

4.8.1. Qualité de l'air aux Contamines-Montjoie

Voir aussi le chapitre 1.2.8. ci-dessus relatif au PPA de la vallée de l'Arve.

A l'écart des grands axes routiers, les valeurs cibles limites annuelles des principaux polluants atmosphériques : **NO₂, PM₁₀, PM_{2,5}, HAP**, ne sont jamais dépassées aux Contamines-Montjoie contrairement aux communes voisines. La commune n'est pas cartographiée dans les zones sensible pour la qualité de l'air – voir carte ci-après.

Par contre, **pour l'ozone**, le niveau critique pour la protection de la végétation « AOT 40 » est franchi sur les hauts reliefs– voir carte ci-contre, mettant en danger certaines espèces végétales.

DREAL – Air Auvergne Rhône-Alpes

Extrait du rapport annuel de la qualité de l'air 2015 – Observatoire de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes

4.8.1.1. Les émissions de Gaz à effets de serre en Rhône-Alpes

Les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse régulière depuis 2005, et sont en 2013 en dessous du niveau de 1990 (-6%).

Le schéma ci-après montre la part de chaque secteur d'activité dans les émissions de gaz à effet de serre, les plus grosses part étant attribuées aux transports, à l'industrie et la gestion des déchets, l'agriculture, le résidentiel et le tertiaire.

Source : Observatoire de l'énergie et des GES de la région Rhône-Alpes – ADEME-
<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

4.8.1.2. Les émissions de Gaz à effets de serre aux Contamines-Montjoie

Tous secteurs confondus, elles sont peu élevées, inférieures à 1.5 tepCO₂/ha, en raison d'une densité de population peu élevée, de

l'absence d'activités industrielles, d'activités d'élevage de type extensif et d'une situation à l'écart des axes routiers à fort trafic.

Les secteurs produisant le plus de gaz à effet de serre, sont les transports et le chauffage.

Pour limiter l'impact des transports, la commune a mis en place des navettes été-hiver pour le transport des touristes et des habitants. Elles projettent à terme de développer davantage les cheminements doux ainsi qu'un système de navette électrique permettant de limiter l'usage de la voiture notamment en haute saison.

Source : Observatoire de l'énergie et des GES de la région Rhône-Alpes – ADEME-
<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

4.8.2. Consommation d'énergie et potentiels de production d'énergies renouvelables

La région Rhône-Alpes **consomme 9,9 % de l'énergie finale** ³ en France.

Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) est le secteur le plus consommateur d'énergie, notamment pour les besoins en chaleur. Les énergies fossiles représentent 61% des énergies consommées, contre 69% en 1990.

La région Rhône-Alpes est aussi fortement **productrice d'énergie**, majoritairement électrique (4 centrales nucléaires), une tradition hydroélectrique de la région sur le Rhône et dans les vallées alpines notamment, lui permet de contribuer à près de 30% de la production hydroélectrique française.

³ L'énergie finale est l'énergie livrée aux consommateurs pour être convertie en énergie utile. Exemple : électricité, essence, gaz, gazole, fioul domestique, etc.

Les filières d'énergies renouvelables plus récentes, comme le photovoltaïque, le biogaz, ou le solaire thermique, si elles représentent encore une faible part du total de l'énergie produite, sont en constante augmentation.

L'utilisation du bois, comme source de chaleur, est une tradition bien ancrée dans la région, avec toutefois un transfert progressif du bois bûche vers le granulé et les plaquettes forestières.

4.8.2.1. Le potentiel solaire thermique

La principale source de données concernant cette filière de production est celle de la base de subventions accordées par la région Rhône-Alpes.

En effet, aucun dispositif réglementaire ne permet de recenser actuellement, de façon exhaustive, les installations présentes sur un territoire.

La carte ci-dessous montre que le territoire est favorable à la production solaire thermique.

Source : Observatoire de l'énergie et des GES de la région Rhône-Alpes – ADEME-
<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr>

4.8.2.2. Production solaire photovoltaïque

L'atlas Climat- Air-Energie du département de la Haute-Savoie de janvier 2016 montre une production solaire photovoltaïque quasi nulle sur la commune.

4.8.2.3. Potentialités en énergie hydraulique

Le bassin versant du Bon Nant comporte un nombre important d'aménagements hydroélectriques.

Dès leurs sources, des prises d'eaux sur le torrent de Tré-la-Tête, le Mont Tondu et le Plan Jovet captent une partie des eaux du bassin versant (28 km²) afin de les acheminer au barrage de la Girotte (Savoie).

Par ailleurs, trois centrales hydroélectriques appartenant à EDF sont présentes sur le Bon Nant :

- **la centrale de Bionnay** : construite en 1908, la centrale turbine les eaux captées au barrage de Bionnay. Sa puissance est de 3,5 MW. Les eaux qu'elle turbine peuvent être restituées dans le Bon Nant ou alimenter directement la centrale des Râteaux par une conduite forcée.

- **la centrale des Râteaux** : construite en 1912, elle dispose d'une puissance de 8,5 MW. La centrale restituée dans le Bon Nant ou dans la galerie d'amenée qui alimente la centrale de Fayet.

Cette galerie, d'une longueur de 1 279 m de long, débouche ensuite sur une conduite forcée de 822 m qui alimente la centrale de Fayet sous 180 m de chute

- **la centrale de Fayet** : construite en 1908, elle deviendra propriété d'EDF en 1946 lors de la nationalisation. En 1986, la centrale fut rénovée et sa puissance augmentée grâce au remplacement des 2 turbines Francis existantes par 5 turbines de type Pelton. Ces turbines ont un débit d'équipement de 12 m³/s et une puissance totale installée de 18 MW.

La commune des Contamines-Montjoie offre un potentiel hydroélectrique grâce aux torrents qui parcourent le territoire. Un projet de centrale hydroélectrique (projet JMB Hydro), sur le torrent du Bon Nant est en cours de réalisation, consistant à réaliser une prise d'eau à l'aval du Pont des Loyers et une conduite forcée jusqu'aux ateliers municipaux.

4.8.2.4. L'énergie éolienne

Pas de ZDE (zone de développement de l'éolien) sur le territoire.

4.8.2.5. Géothermie - pompes à chaleur

L'utilisation de la géothermie sous formes de pompes à chaleur est très faible aux Contamines-Montjoie (moins de 10 déclarations de forages géothermiques entre 2007 et 2013).

4.8.2.6. L'énergie bois (bois-bûches, granulés, plaquettes forestières)

L'énergie bois est utilisée dans le chauffage par environ 10 à 22% des ménages.

La commune offre une surface forestière importante.

La valorisation du « bois énergie » est un enjeu pour le territoire.

4.8.2.7. Valorisation thermique du biogaz

Le biogaz est un gaz constitué majoritairement de méthane (CH₄) – gaz à fort pouvoir de réchauffement climatique – et de dioxyde de carbone (CO₂).

La valorisation du biogaz permet d'éviter l'utilisation de sources d'énergie fossile et l'émission de méthane dans l'atmosphère.

Aucune unité de méthanisation n'est présente aux Contamines. Un projet est à l'étude sur le territoire des Houches-Chamonix.

4.8.2.8. Les Contamines-Montjoie, une commune « puits de carbone »

Le terme « puits de carbone » est utilisé pour désigner les réservoirs naturels (ou artificiels) qui absorbent le carbone présent dans l'air. Les puits de carbone constituent un outil essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique car ils permettent de capter et de stocker une partie importante du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère.

L'OREGES Rhône-Alpes a cherché à estimer, en première approximation, la quantité de CO₂ absorbée par la forêt et la prairie permanente par commune et par an, en Rhône-Alpes. Cette estimation prend en compte les forêts et les prairies permanentes, d'après la nomenclature et l'occupation du sol de la base de données Corine Land Cover (données 2006). Cette cartographie permet de disposer d'une première approche de la répartition des quantités de CO₂ stockées annuellement par commune rhônalpine.

La carte ci-contre montre que la commune des Contamines Montjoie en raison de son important couvert forestier et de prairies permanentes est

un puits de carbone important (plus de 15000 tonnes de CO₂ absorbées par an).